



TAXE PROFESSIONNELLE BNC de moins de 5

ECF est heureux de vous annoncer le sort réservé au projet de réforme de la Taxe professionnelle pour les BNC de moins de cinq salariés.

Le Conseil constitutionnel a exigé que le régime de droit commun soit appliqué à tous les contribuables, y compris aux BNC de moins de cinq salariés.

ECF avait agi depuis plusieurs mois contre ce projet inéquitable, notamment lors du congrès de Clermont-Ferrand du 17 septembre dernier.

Justice se conjugue enfin avec équité.

ECF toujours à la pointe de la défense des professionnels.